

COMMUNIQUE DE PRESSE

26 septembre 2024

SOLIDARITÉS : POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE L'AUTONOMIE

Le Département a lancé en février 2024 la construction d'une Maison départementale des solidarités et de l'autonomie dans les anciens bâtiments d'Enedis à Valence. Après une première phase de démolition, les élus du Conseil départemental ont posé la première pierre de cet important chantier ce jeudi 26 septembre.

Réunir sur un même site plusieurs services intervenant dans le champ des solidarités pour simplifier et améliorer la réponse aux usagers, c'est l'objectif de la future Maison départementale des solidarités et de l'autonomie (MDSA), dont la construction a été lancée par le Département en février 2024. Après une première phase de désamiantage et démolition de certains bâtiments existants, la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, les vice-présidentes en charge des Solidarités humaines, Françoise CHAZAL, et de l'aménagement, Nathalie ZAMMIT, ont posé la première pierre de ce nouveau bâtiment ce jeudi 26 septembre, en présence du ministre délégué en charge de la sécurité du quotidien, également maire de Valence et vice-président de la Région, Nicolas DARAGON et de la directrice départementale de l'Agence régionale de santé (ARS), Emmanuelle SORIANO.

Réhabilitation d'un site existant

Afin d'être accessible au plus grand nombre et de bénéficier d'une bonne desserte en transports en commun, le Département a fait le choix de réhabiliter un ensemble de bâtiments existants dans le centre-ville de Valence. La collectivité a ainsi fait l'acquisition fin 2019 des anciens bâtiments d'Enedis, situés avenue du Colonel Arnaud Beltrame. Le site de 11 240 m², initialement composé de trois bâtiments a commencé sa mue. Si le bâtiment principal de cinq étages et près de 8000 m² sera en partie conservé, deux autres bâtiments de respectivement 1200 et 1900 m² ont, eux, été démolis. Ils seront remplacés dans les mois à venir par des extensions du bâtiment principal en ossature bois.

300 agents départementaux et 50 de l'ARS

A l'issue du chantier qui devrait durer jusqu'à l'automne 2026, le nouveau bâtiment regroupera :

- le siège de la direction des Solidarités du Département
- la Maison de l'autonomie (MDA) actuellement située à Lautagne,
- les Centres médicaux-sociaux de Valensolles, Polygone, Chateauvert, Pagnol, Méliès (*),
- le service ASE du Valentinois,
- le pôle logement du Département,
- la délégation départementale de l'ARS.

Au total près de 300 agents du Département et 50 de l'ARS seront répartis sur cinq étages, avec 2000 m² dédiés à l'accueil du public au rez-de-chaussée. Pour bien orienter les usagers, trois entrées distinctes seront matérialisées (MDS, MDA, ARS). Conçu pour répondre aux normes de confort et de bien-être au travail actuelles, le bâtiment comprendra des salles de réunion, des es-

paces convivialité, une salle de restauration de 120 places, un parking aérien et souterrain (165 places) et un local à vélo de 80 places.

Accessibilité exemplaire

Ces bâtiments destinés à accueillir des personnes en situation de handicap et des personnes âgées seront exemplaires en termes d'accessibilité. Au-delà de l'accessibilité de tous les espaces avec des aménagements classiques (bandes podotactiles, guidage audio...), une signalétique inclusive, comprenant des boucles magnétiques qui amplifient les sons pour les personnes malentendantes, des pictogrammes, des murs de couleurs apaisantes pour les personnes avec des difficultés psychologiques et des zones de repos seront installées sur les parcours.

30 % des besoins énergétiques couverts

Dans un souci de réduction de son impact environnemental, comme pour l'ensemble de ses constructions neuves et réhabilitations, le Département a fait des choix ambitieux. Les futurs bâtiments comprendront ainsi une large part de matériaux biosourcés : ossatures bois, isolation des murs et des toitures avec de la fibre de bois... Grâce à une isolation renforcée, les objectifs de réduction des consommations énergétiques fixées par la réglementation RE2020 seront dépassés de plus de 50 % pour le bâtiment existant et de 10 % pour les bâtiments neufs. Environ 30 % des besoins énergétiques du site seront couverts par l'installation de 660 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit. À côté des bâtiments, une parcelle de 8000 m² actuellement entièrement artificialisée sera végétalisée sur environ un quart de cette surface. Plusieurs espèces ont été observées lors d'un diagnostic (chauves-souris, martinets noirs, rougequeue). Des aménagements tels que des nichoirs et des fentes sur les façades seront installées pour leur préservation.

Un investissement

Le cabinet d'architectes AA GROUP a été retenu comme mandataire de l'opération. Le coût de cette MDSA est estimée à environ **37 M€**, financé par :

- Le Département pour **35,4 M€**
- L'État pour **969 249 €** dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement des départements pour la partie neuve
- L'Union européenne pour **763 691 €** pour la réhabilitation énergétique, via la Région (décision en attente).

Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : « **Le regroupement des services des solidarités sur un même site répond à une volonté d'amélioration et de simplification des relations avec les usagers. Ce nouveau bâtiment sera une réalisation exemplaire sur le plan environnemental et fonctionnel. Il va permettre d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents, de réduire de 20 % les surfaces occupées et de diminuer d'environ 60 % des consommations d'énergies, pour un service rendu amélioré. En faisant revivre un bâtiment important du centre-ville de Valence, cette Maison des solidarités et de l'autonomie illustre notre volonté d'être un Département solidaire, acteurs des transitions et aménageur du territoire.** »

En chiffres

37 M€ : le montant de l'opération

11 600 m² : la surface des bâtiments, dont 2000 m² dédiés à l'accueil du public

350 : le nombre d'agents concernés (300 du Département et 50 de l'ARS)

30 % : la part des besoins énergétiques couverts par le photovoltaïque

(*) : pour répondre à toutes les demandes, le Département conservera des antennes à Valensolles et Fontbarlettes. et des visites à domicile continueront à être proposées en fonction des besoins.